

GUIDE D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES DÉTENTEURS DE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Des individus mal intentionnés n'ont aucun mal à transformer un morceau de craie, un peu de farine ou d'amidon en un comprimé ou une pilule
- Des livres, des supports CD contenant des œuvres musicales, filmiques sans autorisation des auteurs sont sur le marché
- Des produits contrefaits versés sur le marché entraînent inévitablement l'effondrement de nos entreprises, conduisent au chômage et mettent ainsi le consommateur dans un état d'insécurité.
- Il vous sera difficile de dire à l'œil nu s'il s'agit d'un « faux », car l'étiquetage, l'emballage, la marque sont souvent imités à la perfection.
- 80% des vendeurs de rue des médicaments ne savent ni lire ni écrire et 25 à 80% de ces produits sont issus des laboratoires clandestins spécialisés en faux et en contrefaçons (source de l'information : Pharmaciens Sans Frontières)
- Choisir la mauvaise boîte peut vous coûter la vie.
- Et cette mauvaise pratique, qu'est la contrefaçon, concerne tous les secteurs économiques : c'est une pratique anticoncurrentielle exécutée en violation d'un droit de propriété intellectuelle (littéraire, artistique ou industrielle)

COMMENT CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ?

- **En qualité de citoyen**
 - Attirer l'attention des autorités compétentes sur tous les cas de contrefaçon
 - S'approvisionner auprès des structures officiellement reconnues
 - Vérifier les codes-barres des produits grâce à des applications pour téléphones mobiles disponibles gratuitement au téléchargement
- **En qualité de titulaire de droit de propriété intellectuelle**
 - Formaliser votre statut de titulaire de droit de propriété afin de bénéficier de la protection par les autorités administratives compétentes, conformément à la législation en vigueur
 - Protéger votre droit de propriété en vous enregistrant à travers le formulaire de demande d'intervention du dispositif de protection des détenteurs de droit de propriété intellectuelle.
- **En qualité d'exploitant de titre de propriété intellectuelle**
 - Aider le titulaire dont vous exploitez le droit à formaliser son statut de titulaire de droit

- Accompagner le titulaire de droit à protéger ledit droit en s'enregistrant à travers le formulaire de demande d'intervention du dispositif de protection des détenteurs de droit de propriété intellectuelle.

QUEL EST DONC CE DISPOSITIF DE PROTECTION DES DÉTENTEURS DE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE?

Issu d'un partenariat tripartite entre la Direction Générale des Douanes (DGD), le Centre Malien pour la Promotion de la Propriété Intellectuelle (CEMAPI) et le Bureau Malien du Droit d'Auteur (BUMDA), ce dispositif vise à contribuer au respect des droits de propriété intellectuelle au Mali, à travers un mécanisme opérationnel de lutte contre la piraterie, la contrefaçon et la concurrence déloyale.

Il s'agit d'une demande de protection volontaire par la souscription à un formulaire informatisé de demande d'intervention de la Douane, qui doit être renseigné par les titulaires ou exploitants de droit à travers un ensemble d'informations sur les caractéristiques des actifs à protéger.

Cet outil leur permet de s'enregistrer auprès de la douane afin de permettre à cette dernière de lutter de façon efficace contre la contrefaçon et d'intervenir en connaissance de cause chaque fois que des produits concernés (enregistrés) font l'objet d'entrée sur le territoire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE PROTÉGÉ ?

1. Être titulaire ou exploitant de droit et donc disposer d'un titre de propriété intellectuelle à cet effet
2. Renseigner le formulaire de demande d'intervention du dispositif de protection des détenteurs de droit de propriété intellectuelle en fournissant toutes les informations et la documentation requises
3. Pas de frais à payer

OÙ S'ENREGISTRER ?

Vous avez une solution et des adresses, le dépôt d'une simple demande de protection :

AUPRÈS DU CEMAPI

Le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle, Hamdallaye ACI 2000
Avenue de l'Union Africaine Face au restaurant l'Escale gourmande,
Tel : (+223) 20 29 90 90 – Fax : (+223) 20 29 90 01 - BP : 1851 Bamako.
Email : cemapisnloapi@gmail.com

AUPRÈS DU BUMDA

Le Bureau Malien du Droit d'Auteur, Avenue de l'OUA,
Faladié Villa B5 - Porte N°4980, BP : E 2735 Bamako.
Tél : (+223) 20 20 98 70 Fax : (+223) 20 20 44 41
Email : bumda@afribonemali.net

AUPRÈS DE LA DOUANE

La Direction Générale des Douanes, Faladié BP : 269 Bamako.
Tél. : (+223) 20 20 46 30 / 20 20 34 07. Fax : 20 20 91 87.
Email : ccentreprises.dfpe@gmail.com